

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VIII-07

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT-AIR-ENERGIE DE MIDI-PYRÉNÉES

I - Contexte et présentation générale

En application de la loi dite Grenelle 2 de juillet 2010, la Région co-pilote avec l'Etat l'élaboration du SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Energie).

Le projet de SRCAE, conformément au code de l'environnement, est actuellement **soumis à consultation des collectivités et du public** avant approbation. C'est dans ce cadre que la Région a sollicité l'avis du Conseil Général, par courrier du 15 décembre 2011, sur ce projet.

Ce schéma, issu des travaux en ateliers thématiques **auxquels le Conseil Général a été associé**, établit un diagnostic de la situation dans la région en matière de climat, d'air et d'énergie et propose des orientations au travers de l'identification d'objectifs globaux de réduction des consommations en énergie et des émissions de gaz à effet de serre, notamment sur le secteur des bâtiments et des transports.

Il fixe également, à l'horizon 2020, des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables intégrant le potentiel existant en Midi-Pyrénées et les objectifs nationaux.

Le projet de volet « développement des énergies renouvelables », qui représente un pilier important du SRCAE, a été présenté par la Région et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et dans chaque département (vendredi 27 mai 2011 pour le Tarn-et-Garonne).

Enfin, une annexe spécifique, intitulée « Schéma régional éolien » fixe la liste exhaustive des communes situées dans les zones définies comme favorables au développement de cette énergie renouvelable.

De façon générale, les données recensées dans le cadre du SRCAE ont vocation à être réévaluées tous les 5 ans.

Les Plans Climat Energie Territoriaux devront être compatibles avec le SRCAE.

II - Avis sur le document

Il s'agit d'un document constitué :

- **d'un état des lieux,**
- **d'orientations très générales.** En particulier, n'ont été identifiés ni les maîtres d'ouvrages potentiels, ni les financements.

Les sujets « sensibles » (aéroport de Toulouse, Centrale de Golfech, ...) n'ont pas fait l'objet dans le cadre du SRCAE d'arbitrage particulier, notamment en terme d'identification d'objectifs.

Il est à noter le statut particulier de l'agriculture et de l'industrie pour lesquels aucun objectif n'est fixé à l'heure actuelle dans le projet de SRCAE en ce qui concerne la réduction des consommations énergétiques pour les deux secteurs et celle des émissions de gaz à effet de serre pour l'agriculture. Ces objectifs doivent être définis d'ici six mois à deux ans.

Seule la cartographie des zones favorables à l'éolien porte à conséquence directe puisqu'il existe, dans ces zones, une obligation de rachat de l'énergie produite par les installations d'éoliennes. Hors zonage, il n'y a pas d'obligation de rachat de cette énergie.

Au final, ce projet, dont vous trouverez ci-joint une synthèse, n'amène aucune remarque particulière.

Compte-tenu des éléments ci-dessus, je vous propose donc de donner un avis favorable à ce schéma.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission environnement et aménagement rural,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne un avis favorable sur le projet de schéma régional climat-air-énergie de Midi-Pyrénées tel que présenté dans la synthèse annexée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT-AIR-ENERGIE DE MIDI-PYRÉNÉES

CG12/2^{ème}/VIII-07

SYNTHESE DU SCHEMA REGIONAL CLIMAT-AIR-ENERGIE DE MIDI-PYRENEES

Le document « Projet de Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) soumis à consultation » est consultable sur le site internet : « www.territoires-durables.fr/SRCAE ».

Le document se présente en 4 parties :

- un rapport qui analyse la situation et les politiques dans les domaines du climat, de l'air, de l'énergie, et leurs perspectives d'évolution aux horizons 2020 et 2050 ;
- un document d'orientations détaillant l'ensemble des orientations du schéma, ainsi que les objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique, en matière d'énergies renouvelables et d'adaptation du territoire au réchauffement climatique ;
- une annexe spécifique : « Schéma Régional Éolien » qui fixe la liste exhaustive des communes situées dans les zones définies comme favorables au développement de cette énergie renouvelable ;
- d'autres annexes apportant des données complémentaires.

Son contenu est résumé ci-après :

I - Le diagnostic Régional

A - La situation

⇒ *Les dynamiques territoriales, démographiques et économiques*

Face à un territoire vaste, diversifié et majoritairement rural dont l'artificialisation des sols progresse vite, une population en croissance mais qui vieillit et se concentre dans les villes, des perspectives d'accueil importantes, une précarité énergétique risquant de s'aggraver, la problématique Climat-Air-Energie en Midi-Pyrénées porte essentiellement sur les secteurs Bâtiment et Transport ainsi que sur le secteur Tertiaire (73 % des emplois de la région).

⇒ *La vulnérabilité au changement climatique*

Le changement climatique, en marche à l'échelle mondiale, va impacter sur : la santé des populations, les aléas climatiques (risques naturels), la ressource en eau (d'un point de vue quantitatif comme qualitatif), les activités économiques « climato-sensibles » (agriculture, forêt, tourisme, production d'énergie), la biodiversité.

⇒ *Le bilan énergétique*

Environ 70 % de l'énergie primaire régionale est produite par la centrale de Golfech. Le reste provient presque exclusivement d'énergies renouvelables (hydraulique pour l'électricité, biomasse pour la chaleur).

La consommation énergétique régionale est à 80 % due aux secteurs :

- du Bâtiment (secteur pour lequel les techniques actuelles permettent d'envisager un gain d'efficacité très élevé), notamment le résidentiel représentant les deux tiers de sa consommation ;
- du Transport, essentiellement routier avec le déplacement des personnes (forte augmentation des populations péri-urbaines et allongement des déplacements en voiture liés au travail en Midi-Pyrénées, engorgements) et le transport de marchandises.

Cette consommation énergétique régionale croît plus vite que la moyenne nationale, du fait en grande partie de la dynamique démographique.

⇒ *Les émissions de gaz à effet de serre (GES)*

Le dioxyde de carbone (CO₂) représente à lui seul près de 60 % des émissions directes régionales de GES.

En Midi-Pyrénées, le plus gros émetteur de CO₂ est le secteur du Transport (ses émissions augmentent annuellement dans la région deux fois plus vite qu'à l'échelle nationale), le transport routier y contribuant à hauteur de 90 %. Les poids lourds émettent le quart du CO₂ du transport routier en Midi-Pyrénées.

Plus de la moitié des émissions régionales sont produites dans des territoires desservis uniquement par des transports départementaux et régionaux, où l'offre de transport urbain est inexistante.

Concernant les autres GES : le protoxyde d'azote et le méthane (37 % des GES) sont essentiellement liés à l'agriculture tandis que les gaz fluorés sont principalement émis par l'Industrie.

Par ailleurs, il faut noter que l'importante activité agricole et sylvicole en Midi-Pyrénées génère un support naturel conséquent de stockage de carbone. La forêt constitue ainsi la moitié de ces « puits de carbone », les prairies et les haies l'autre moitié.

⇒ *Qualité de l'air*

En Midi-Pyrénées, cette problématique se concentre autour de 3 enjeux :

- les oxydes d'azote corrélés à l'important trafic routier régional (dont la part relative dans le trafic est nettement supérieure à celle observée au niveau national) et notamment les poids lourds ;

- les particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2,5}) émises surtout par le Résidentiel/Tertiaire (combustion de biomasse), puis l'agriculture;
- l'ozone (la pollution de fond est en hausse dans toute la région).

B - Le potentiel d'évolution et les enjeux

⇒ *Les potentiels d'économie d'énergie de la région*

Seuls les secteurs du Bâtiment et du Transport ont été modélisés. Les hypothèses des secteurs Industrie et Agriculture n'étant pas pertinentes, un des enjeux sera d'améliorer leur connaissance dans les années à venir.

- Secteur du Transport : le scénario prévoit un potentiel régional de 11% d'économie sur les émissions de CO₂ entre 2005 et 2020 par l'application des lois « Grenelle ».

- Secteur du Bâtiment (résidentiel et tertiaire confondus) : le scénario prévoit un potentiel régional de 38 % d'économie sur les émissions de CO₂ entre 2005 et 2020 par l'application des lois « Grenelle ».

⇒ *Le potentiel de développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées*

La Région, déjà bien placée dans le domaine des énergies renouvelables (1^{ère} région de France pour l'hydraulique, 4^e forêt de France pour la biomasse), dispose d'un fort potentiel de développement avec des territoires ventés pour l'éolien, un soleil généreux pour le solaire thermique et photovoltaïque, un tissu agricole et agro-industriel très présent, une importante ressource forestière, un parc d'installations hydroélectriques à optimiser, etc.

Pour chaque type d'énergie renouvelable, le SRCAE identifie pour la région une plage d'objectifs de développement pour 2020.

⇒ *Enjeux*

Le diagnostic débouche sur l'identification de 7 enjeux pour Midi-Pyrénées :

- 1- Santé, sécurité des biens et des personnes, qualité de vie
- 2- Consommation de l'espace, préservation des ressources naturelles
- 3- Solidarités et dynamiques territoriales
- 4- Dynamisme économique régional
- 5- Performance énergétique des déplacements et du bâti
- 6- Mobilisation des institutions et de la société civile
- 7- Connaissances locales sur les thématiques Climat-Air-Energie

II - Les objectifs stratégiques et les orientations

Le SRCAE est un document de cadrage régional, il fixe les objectifs stratégiques à l'horizon 2020 et définit les orientations permettant l'atteinte de ces objectifs.

Pour répondre aux 7 enjeux identifiés dans le diagnostic, 5 objectifs stratégiques sont fixés à l'horizon 2020 pour Midi-Pyrénées au regard d'éléments structurels importants pour la région, notamment l'accroissement de la population attendu (+ 13 % d'ici 2020).

A - Les 5 objectifs stratégiques

1 - Réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité énergétique)

- Bâtiment : réduire de 15 % la consommation énergétique régionale par rapport à 2005 ;
- Transport : réduire de 10 % la consommation énergétique régionale par rapport à 2005 ;
- Agriculture : objectif devant être proposé au 1^{er} semestre 2012 ;
- Industrie : objectif devant être proposé dans les 2 ans.

2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Bâtiment : réduire de 25 % les émissions de GES par rapport à 2005 ;
- Transport : réduire de 13 % les émissions de GES par rapport à 2005 ;
- Agriculture : objectif devant être proposé dans les 2 ans ;
- Industrie : réduire le rythme d'artificialisation des sols au moins de moitié au niveau régional par rapport à celui constaté entre 2000 et 2005.

3 - Développer la production d'énergies renouvelables

Augmenter de 50 % la production d'énergies renouvelables entre 2008 et 2020.

4 - Adapter les territoires et les activités socio-économiques face aux changements climatiques

Liste d'indicateurs à surveiller pour les secteurs climato-dépendants.

5 - Prévenir et réduire la pollution atmosphérique

Respecter les valeurs limites et tendre vers le respect des objectifs de qualité de l'air.
Contribuer à l'objectif national de réduction des émissions d'oxydes d'azote et des particules fines à l'horizon 2015.

B - Déclinaison des 5 objectifs en 48 orientations

Le SRCAE décline ces 5 objectifs stratégiques en 48 orientations portant sur les thématiques suivantes :

- aménagement du territoire,
- transport,
- bâtiments,
- agriculture et forêt,
- entreprises,
- énergies renouvelables,
- adaptation des territoires,
- prévention et réduction de la pollution atmosphérique,
- dispositifs financiers, recherche et innovation,
- valorisation des opérations exemplaires (cf. p.70 du projet de SRCAE).

Il s'agit pour chaque orientation de présenter les pistes de mise en œuvre et d'évaluer leur contribution aux différents objectifs.

En annexe du schéma, chaque orientation fait l'objet d'une fiche plus détaillée dans laquelle sont repérés :

- les acteurs concernés,
- les publics ciblés,
- la transversalité et la cohérence avec d'autres outils nationaux ou régionaux (SRCE, PRAD, etc), les documents de planification (PCET, SCOT, etc), les régions limitrophes.

III - Le Schéma Régional Éolien

En cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative au climat et à l'énergie, ce schéma définit les zones favorables au développement de l'énergie éolienne.

Les critères retenus sont :

- la vitesse et la régularité du vent,
- la capacité du réseau électrique,
- les contraintes techniques (navigation aérienne, fonctionnement des radars...),
- le respect du patrimoine culturel, paysager et architectural et les contraintes environnementales.

Seules les installations implantées dans une zone de développement de l'éolien bénéficient de l'obligation d'achat de l'énergie produite.

La majeure partie Ouest du département de Tarn-et-Garonne (les deux-tiers) est classée « zone favorable » pour le développement de l'éolien : 160 communes sont concernées.

*

*

*